

Ref : CA2023/11

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION  
EN FAVEUR DES REPAS ÉTUDIANTS À UN EURO**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 mars 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** la motion en faveur des repas étudiants à un euro, telle que figurant annexe à la présente délibération.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/03/2023.*

Membres présents	<b>24</b>
Membres représentés	<b>10</b>
Abstention (s)	<b>1</b>
Votants	<b>33</b>
Blanc(s) ou nul(s)	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>33</b>
Pour	<b>33</b>
Contre	<b>0</b>

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le: 21/03/2023.

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le: 21/03/2023.

Motion du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne  
en faveur des repas étudiants à un euro

Le conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne appelle le Gouvernement à reconsidérer la proposition de loi visant à assurer le repas à un euro pour tous les étudiants, rejetée par l'Assemblée nationale le 9 février 2023 à 1 voix près.

Après avoir été réservée aux seuls étudiants boursiers, cette mesure a été généralisée à l'ensemble des étudiants au cours du premier semestre 2021 et a alors rencontré un vif succès, démontrant ainsi qu'elle était une mesure nécessaire.

Ce succès s'explique, en grande partie, par la généralisation de la précarité étudiante, dans un contexte de crise sanitaire, économique et inflationniste, qui va au-delà des seuls étudiants bénéficiant de bourses.

En effet, les critères d'attribution de bourse, établis sur le revenu du foyer fiscal des parents, ne permettent ni d'intégrer tous les coûts indirects d'une formation de l'enseignement supérieur (éloignement du domicile familial et surcoûts locatifs) ni de prendre en compte toute la diversité des situations familiales qui font que les étudiants disposent d'une autonomie financière très fragile.

De ce fait, les ressources financières personnelles étant insuffisantes, les étudiants se trouvent dans la nécessité de cumuler leurs études avec un emploi salarié dont la durée et les conditions peuvent être une cause d'échec dans leurs études.

Afin d'améliorer la réussite étudiante, il est important de donner à tous les étudiants la possibilité d'étudier dans de bonnes conditions et, en particulier, en situation de sécurité alimentaire.

À cette fin, le conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne demande un élargissement des repas à un euro pour tous les étudiants dans l'ensemble des restaurants universitaires.